

Avec cette charte, les jardinerie s'engagent à limiter la vente de pesticides, à former leurs vendeurs sur les alternatives aux pesticides et à développer leur offre et leurs conseils sur les alternatives non chimiques auprès des jardiniers amateurs. En 2008, 89 jardinerie bretonnes engagées.



Pied d'arbre - Vezin le Coquet (35)©Rennes Métropole

### 3 Ils font autrement

#### Objectif zéro pesticide pour nos villages.

Durant l'année 2008, dans le cadre de la semaine «sans pesticides» organisée par l'Action citoyenne pour une alternative aux pesticides (ACAP), la fédération Limousin Nature Environnement, des associations départementales impliquées (Corrèze Environnement, Jardiniers de France ...) et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Limousin ont lancé une charte «**Objectif Zéro pesticide pour nos villes et villages**».

Les communes signataires acceptent de **diminuer l'utilisation des pesticides en recourant aux techniques alternatives disponibles, pour atteindre à terme la suppression totale de ces produits.** En contrepartie de leur engagement, les communes bénéficient d'une aide technique et d'un programme de communication approprié de la part des associations partenaires

La FREDON Limousin forme les agents communaux à une moindre utilisation des pesticides et à la mise en place de techniques alternatives. En concertation avec les élus, les responsables de services techniques et les agents, elle établit un plan de réduction de l'utilisation des pesticides.



Les associations de protection de la nature et de l'environnement accompagnent les communes, informent le public et proposent :

- des expositions à destination des particuliers,
- des soirées débats, des manifestations,
- des ateliers de jardinage alternatifs,
- des sensibilisations de scolaires,
- des forums départementaux sur les alternatives aux pesticides.

A l'opposée d'une action réglementaire, cette démarche volontaire et citoyenne se fait avec **l'adhésion de l'ensemble des acteurs de nos communes (élus, résidents, associations locales, professionnels, personnel communal...)**. Les communes de Saint-Priest sous Aixe (87) et Neuvic (19) qui se sont engagées dans cette démarche en 2008 dans le Limousin.

## 1 Constat

La France est aujourd'hui le premier utilisateur de pesticides en Europe. En 2007, 71 600 tonnes de matières actives pures ont été légalement achetées dans notre pays<sup>1</sup>. 10 % des pesticides utilisés en France, ce qui est énorme, sont destinés aux jardins, aux espaces verts, aux bordures des routes et aux voies de chemin de fer.

En dépit de la réglementation, des notices techniques et des précautions les plus élémentaires, de nombreux utilisateurs s'exposent aux intoxications et dispersent des molécules parfois extrêmement toxiques avec une insouciance stupéfiante : du jardinier amateur qui épand 30 fois la dose admissible, à l'agent de l'équipement qui traite murs, trottoirs et caniveaux sans réflexion sur le ruissellement et le devenir des herbicides, la dangerosité réelle de ces produits n'est jamais complètement intégrée.



T+ - Très toxique

Outre la dégradation des eaux et des milieux aquatiques, l'utilisation des pesticides pose de graves problèmes de santé publique !

« Sur les 500 substances actives actuellement commercialisées en France, environ 8% sont classées « possibilité d'effets irréversibles » ou « peut provoquer le cancer ». Faut-il s'en étonner, puisque leur nocivité est précisément leur raison d'être ? » Geneviève Barbier et Armand Farrachi<sup>2</sup>

« Pour la nature, les paysages, les animaux, les grands équilibres de la vie (l'eau et le sol), le bilan est terrible. Et pour nous, humains, il est franchement angoissant. Les dénégations des lobbies sont désormais, en 2007, un pur déni de la réalité. Des centaines d'études<sup>3</sup> publiées dans les revues scientifiques les plus prestigieuses montrent sans contestation possible que les pesticides, même à des doses infinitésimales, **sont de graves poisons qui provoquent de nombreux cancers, bouleversent les systèmes immunitaire et endocrinien, limitent la fertilité, augmentent les risques de malformations intra-utérines.**

**Il est probable, il est vraisemblable que de milliers de Français souffrent d'ores et déjà de maladies, bénignes ou graves, liées aux épandages massifs de pesticides.** Il est certain, hélas, que de nombreuses molécules toxiques, mutagènes, cancérigènes, sont fixées dans les graisses de nos corps, qu'on vive en ville ou à la campagne. Il est tout aussi sûr que le sang contenu dans **le cordon ombilical de chaque nouveau-né est massivement intoxiqué.** La situation est folle ? Oui, elle est folle » Fabrice Nicolino et François Veillerette<sup>4</sup>.

« On le répète sans jamais être entendu : nous assistons à **une explosion du nombre de cas de cancer en France, qui atteignent 278 000 par an, pour 150 000 décès.** Selon des chiffres on ne peut plus officiels, l'augmentation a été de 63% entre 1978 et 2000... Certains types de cancers, très sensibles à l'environnement, explosent. Celui du sein a vu son incidence augmenter de 97% (de 1978 à 2000 toujours) et celui de la prostate de 271% » Fabrice Nicolino et François Veillerette<sup>4</sup>.

Face à ce constat alarmant, de nombreux programmes français et/ou européens tentent de désamorcer cette bombe à retardement, en visant la diminution de l'usage des pesticides voire l'élimination des substances les plus dangereuses (REGISTRATION and AUTHORIZATION of CHEMICAL, 2007, Programme National Santé-Environnement, plan Ecophyto 2018).

1/ UIPP, organisation professionnelle des Industriels de la Protection des Plantes (2007).

2/ La société cancérigène, lutte-t-on vraiment contre le cancer ? La Martinière, 2004 (190pages)

3/ Voir en particulier Systematic Review of Pesticide Human Health Effects, The Ontario College of Family Physicians, 23 avril 2004. Ce travail de référence passe en revue toutes les conséquences des pesticides sur la santé humaine, dont les cancers.

4/ Pesticides. Révélations sur un scandale français. Fayard, (384 pages)

## 2 Propositions

- **Réduire (voire supprimer) les pesticides et promouvoir les alternatives viables aux traitements chimiques en zones non agricoles** (jardinage, entretien des voiries, des réseaux ferroviaires, des espaces verts, des habitations...).

La mise en place d'un paillis (en Bois Raméal Fragmenté par exemple) au pied des plantations (dans les espaces verts des communes ou dans le jardin des particuliers) permet de limiter la pousse des adventices (souvent appelées mauvaise herbe) et donc d'éviter l'emploi de désherbants chimiques. Le paillage permet également de limiter les arrosages en limitant les pertes en eau du sol. Les copeaux issus de déchets d'élagage broyés constituent un paillage efficace et permettent de recycler ces déchets sur place.



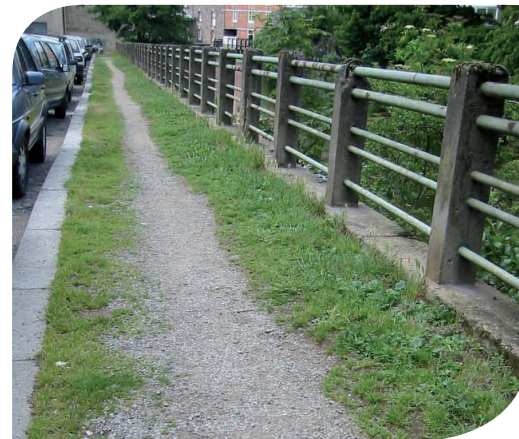
Mise en place d'un paillis issu de déchets d'élagage broyés sur les massifs de la commune d'Aurin (31)  
© Arbres et Paysages d'Autan

- **Appliquer le plan Ecophyto 2018 sans attendre 2018** qui vise à réduire de 50% en dix ans l'usage des pesticides et interdire l'usage des substances dangereuses en France.

■ **Les collectivités territoriales (Conseils généraux), les entreprises (EDF, SNCF, Sociétés autoroutières, Jardineries)**

- Mettre en œuvre un véritable **plan de réduction de l'utilisation des pesticides dans les collectivités** à l'aide d'indicateurs fiables.

- **Renforcer le conditionnement des aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne aux collectivités pour l'alimentation en eau potable (AEP) et l'assainissement**, via l'interdiction de l'usage des pesticides pour les collectivités et les gestionnaires de voies.



Allée enherbée  
Rennes (35)  
© Rennes Métropole

- **Accélérer la mise en place d'aide aux communes pour limiter l'utilisation des pesticides.** Prendre exemple sur le plan d'action territorial (PAT) Hers Mort-Girou soutenu par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Dans le cadre de ce PAT, les communes peuvent faire appel à la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles des cultures (FREDEC) pour réaliser un diagnostic des pratiques en matière d'utilisation des pesticides et mettre en place un plan d'action : formation des employés communaux, information de la population, utilisation de techniques alternatives... La prise en charge financière peut être de 100% pour les communes de moins de 2000 habitants.

- **Développer des expériences comme l'opération « zéro phytos » de la ville de Rennes :** abandon des traitements chimiques dans certains quartiers et mise en œuvre en parallèle d'actions (suivi de l'évolution de la végétation, recherche de nouvelles techniques pour suppléer aux pesticides, sensibilisation des habitants et des écoles, actions de communication dirigées vers le grand public pour augmenter l'acceptation des herbes spontanées et valoriser la démarche des communes, etc. ).



Bords de Vilaine Rennes Laënnec (35) © Rennes Métropole

- **Mettre en œuvre des programmes de gestion différenciée des espaces verts :** détermination de différents modèles d'entretien dans une même ville en fonction de chaque type d'espace vert, du plus horticole au plus naturel (Rennes, Poitiers, Brest, Landerneau, Lyon, Pamiers...).



Labastide (31) © APA31

### Tendre vers les exemples des jardineries Botanic<sup>5</sup>:

A la demande des fondateurs des jardineries Botanic, une étude a été menée en 2006 par le Mouvement pour le droit et le respect des générations futures (MDRGF) sur les pesticides autorisés en jardinage. Celle-ci a révélé qu'un nombre important de ces produits contiennent des matières actives toxiques ou nocives pour la santé (molécules classées possiblement cancérigènes, toxiques pour la reproduction, neurotoxiques...) avec des risques sur l'environnement (pollution des eaux, impact sur la faune et la flore...).

Devant les résultats effarants de cette étude<sup>6</sup> (seulement 5 substances sur 2000 classées en catégorie 6, c'est à dire sans risque sur l'environnement). Les responsables de Botanic se sont engagés volontairement à supprimer des engrais et pesticides chimiques de leurs magasins (1000 produits labellisés éco-jardinier introduits dans les jardineries en 2007). Cette démarche est soutenue par un dispositif de formation permettant aux équipes Botanic de transmettre à leurs clients la philosophie et les pratiques du jardinage écologique. Un programme d'ateliers pédagogiques vient compléter les conseils dispensés au quotidien au Point-conseil éco-jardinier.

En 2007, Botanic a ouvert ses 3 premiers magasins en version « zéro pesticide chimique », et, depuis le 1er janvier 2008, les 55 magasins français Botanic sont tous exempts d'engrais et de pesticides chimiques de synthèse.



Boulevard Sergent Maginot - Rennes (35) © Rennes Métropole

- **La vente des produits phytosanitaires à usage non agricole doit être professionnalisée :** obliger la vente à guichet séparé, par un vendeur formé présent en permanence, et dont l'agrément est le garant d'une formation sur les solutions sans pesticide ; interdire la distribution en vente libre et le désherbage des surfaces imperméables ou peu perméables : trottoirs, terrasses, pentes de garage, toits.

### ■ Les particuliers (avec l'aide des collectivités)

Suivre l'exemple de Rennes métropole avec sa charte « **Jardiner au naturel, ça coule de source !** » pour les jardineries en Bretagne.



© Rennes Métropole

Depuis mars 2005, dans l'agglomération rennaise et sur ses 4 bassins versants d'alimentation en eau potable (alimentant en eau 450 000 habitants du département), 33 jardineries ont signé la charte "**Jardiner au naturel, ça coule de source !**" créée dans le cadre du programme "Eau et pesticides".

5 / Extrait du site [www.botanic.com](http://www.botanic.com)

6/ Méthodologie validée par André Picot - professeur de toxicologie au CNRS